

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

VILLE
de
MARCOING



Tél: 03 27 82 23 00

MARCOING EN FÊTE

Arrêté n° 2024-63
VOIRIE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits dans la rue Gambetta, le mercredi 28 août 2024 de 18h00 à 0h00 inclus sauf pour les services de secours. Les accès seront bloqués au bout des rues de l'Eauette, Thiers et Voltaire.

Article 2 : La déviation s'effectuera par les rues François Dron, République et l'Avenue Jules Ferry.

Article 3 : La signalisation et la pose des barrières de protection seront effectuées par les services municipaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :

- ⇒ au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (Gpt5),
- ⇒ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing,
- ⇒ à Monsieur le responsable des Services Techniques
- ⇒ aux riverains

Fait à Marcoing, le 10 juillet 2024.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.